



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2283

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2283**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a approuvé l'inscription de l'opération "Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse", située sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon, à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014.

Cette opération s'inscrit dans le programme qui vise à adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité. Il correspond aux remplacements des arbres et la remise en état des trottoirs du boulevard entre les rues Tabareau et des Pierres Plantées, soit environ 750 mètres linéaires. Il fait suite à l'aménagement d'une zone témoin entre les rues Tourette et Tabareau qui propose de remplacer les platanes par des micocouliers et de supprimer un arbre sur 2 avec une implantation en quinconce.

Par délibération n° 2010-1769 du 25 octobre 2010, le conseil de Communauté a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme de 220 000 € pour financer les études préalables de ce projet afin d'engager le diagnostic en vue d'établir le programme de l'opération. Ce diagnostic a permis de réaliser un état phytosanitaire précis de l'ensemble des platanes du boulevard.

Ces études ont également permis de poser l'ensemble des contraintes et des évolutions à venir en vue de proposer un programme global et cohérent avec une vision à terme du boulevard.

Les éléments de programme retenus sont les suivants :

- replantation de micocouliers selon un schéma de quinconce, à terme obtenu par l'abattage progressif des platanes en mauvais état sanitaire. Ainsi, à court terme, 80 platanes sains seront conservés dans un premier temps et environ 90 micocouliers seront plantés sur les emplacements laissés libres par les platanes abattus et situés sur la trame en quinconce. A long terme, l'ensemble des platanes sera remplacé selon ce principe de replantation,
- rénovation du revêtement de surface sur toute la largeur des trottoirs,
- prise en compte du plan modes doux avec la création d'aménagements cyclables et mise en place d'arceaux pour les vélos,
- sécurisation et amélioration des traversées piétonnes à la fois sur la largeur du boulevard et aussi sur ses rues adjacentes,
- mise en accessibilité de l'espace public dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité avec, notamment, la suppression des principaux obstacles situés sur le cheminement piétons principal et la création de stationnement aux normes,

- maintien du double sens de circulation et du stationnement bilatéral sur la chaussée,
- optimisation de la gestion des carrefours à feux afin d'améliorer les temps de parcours des bus.

Etant donné le caractère patrimonial du boulevard et la valeur d'usage des trottoirs, notamment avec ses marchés, il est proposé de conserver son profil en travers en maintenant les alignements d'arbres et de bords de chaussée. Les études de circulation engagées ont démontré que la création de couloirs-bus n'était pas pertinente compte tenu de la fluidité de la circulation sur chaque voie du boulevard. Par ailleurs, l'insertion de couloirs-bus n'était pas compatible avec la conservation du profil en travers du boulevard.

La demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme correspond au financement des études et, notamment, celles de maîtrise d'œuvre et de coordination sécurité, protection, santé (CSPS) pour la phase de conception du projet et le suivi de la réalisation des travaux.

Cette demande comprend également un relevé précis des branchements d'assainissement situés sous trottoirs afin d'appréhender au mieux les contraintes de ces réseaux qui pourraient avoir des incidences lors des travaux, notamment, de plantations.

Enfin, elle comprend la réalisation de sondages pour déterminer le passage éventuel de réseaux sous trottoirs. Cela permettra, notamment, de confirmer la possibilité de créer des fosses d'arbres pour les plantations des micocouliers.

Le coût de ces études est estimé à 700 000 € TTC sur le budget principal et 53 675,50 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Les premiers travaux de replantation d'arbres et de rénovation des trottoirs devraient démarrer début 2013. Ils seront organisés pour tenir compte des activités commerciales, notamment non-sédentaires (marchés et Vogue des marrons).

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant à ce programme est de 5 632 000 € TTC (valeur mai 2011).

La ville de Lyon a également inscrit cette opération à sa programmation pluriannuelle d'investissements, notamment dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2260 le 25 octobre 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et de 53 675,50 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine, réparti selon l'échéancier suivant :

- au budget annexe de l'assainissement

. 53 675,50 € HT en 2011 ;

- au budget principal

. 300 000 € TTC en 2012,

. 150 000 € TTC en 2013,

. 150 000 € TTC en 2014,

- . 70 000 € TTC en 2015,
- . 30 000 € TTC en 2016.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 920 000 € TTC en dépenses pour le budget principal et 53 675,50 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.